

POR-15 SELF ETCHING PRIMER

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2025-08-15

1 Identification

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale

POR-15 SELF ETCHING PRIMER

Code(s) de produit(s)

41018

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Emploi général

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

P.O.R. Products
38 Portman Road
New Rochelle NY 10801
Etats-Unis

Téléphone: +1 914-636-0700
e-mail: support@porproducts.com
Site web: www.porproducts.com
e-mail (personne compétente)

support@porproducts.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence

1-800-255-3924
ChemTel Inc.

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.3	aérosols	1	Aerosol 1	H222,H229
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319
3.5	mutagénicité sur cellules germinales	1B	Muta. 1B	H340
3.6	cancérogénicité	1A	Carc. 1A	H350
3.8D	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (effets narcotiques, somnolence)	3	STOT SE 3	H336

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention d'avertissement danger

- Pictogrammes

GHS02, GHS07, GHS08



POR-15 SELF ETCHING PRIMER

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2025-08-15

- Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptacle sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.

- Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforent ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

- Composants dangereux pour l'étiquetage butane (contenant $\geq 0,1$ % butadiène (203-450-8)),
acétone, butanone, propan-2-ol

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

3 Composition/ information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH
acétone	No CAS 67-64-1	10 – < 30	Flam. Liq. 2 / H225 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H336
butanone	No CAS 78-93-3	10 – < 30	Flam. Liq. 2 / H225 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H336
isobutyl acetate	No CAS	10 – < 30	Flam. Liq. 2 / H225

POR-15 SELF ETCHING PRIMER

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2025-08-15

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH
	110-19-0		STOT SE 3 / H336
propan-2-ol	No CAS 67-63-0	10 – < 30	Flam. Liq. 2 / H225 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H336
butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	No CAS 106-97-8	10 – < 30	Flam. Gas 1A / H220 Press. Gas C / H280 Muta. 1B / H340 Carc. 1A / H350
dioxyde de titane	No CAS 13463-67-7	5 – < 10	Carc. 2 / H351
glycol ether EP	No CAS 2807-30-9	1 – < 5	Flam. Liq. 3 / H226 Acute Tox. 4 / H312 Eye Irrit. 2 / H319
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	No CAS 64742-47-8	1 – < 5	Flam. Liq. 3 / H226 Acute Tox. 3 / H331 Skin Irrit. 2 / H315 STOT SE 3 / H336 Asp. Tox. 1 / H304
acétate de 2-méthoxy-1-méthylethyle	No CAS 108-65-6	1 – < 5	Flam. Liq. 3 / H226 STOT SE 3 / H336

Remarques

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

4 Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets narcotiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

POR-15 SELF ETCHING PRIMER

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2025-08-15

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de ventilation insuffisante et/ou lors de l'utilisation, formation de mélange vapeur-air inflammable/explosif possible.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

7 Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements

POR-15 SELF ETCHING PRIMER

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2025-08-15

contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

- Risques d'inflammabilité

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire.

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m³]	VP [ppm]	VP [mg/m³]	Mention	Source
CA	butane	106-97-8	OEL (AB)	1,000							OHS Code
CA	butane	106-97-8	PEV/VE A	800	1,900						Regulation OHS
CA	n-butane	106-97-8	OEL (BC)			1,000				E	"BC Regulation"
CA	n-butane	106-97-8	OEL (ON-MoL)			1,000				E	MoL
CA	acétate de 1-méthoxy-2-propyle	108-65-6	OEL (BC)	50		75					"BC Regulation"
CA	acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	108-65-6	OEL (ON)	50	270						Règlement 833
CA	acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	108-65-6	OEL (ON-MoL)	50	270						MoL
CA	dioxyde de titane	13463-67-7	OEL (AB)		10						OHS Code
CA	dioxyde de titane	13463-67-7	OEL (ON-MoL)		10						MoL
CA	dioxyde de titane	13463-67-7	OEL (BC)		10					dust	"BC Regulation"

POR-15 SELF ETCHING PRIMER

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2025-08-15

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identi- fica- teur	VME [ppm]	VME [mg/m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m³]	VP [ppm]	VP [mg/m³]	Men- tion	Source
CA	dioxyde de titane	13463-67-7	PEV/VE A		10					dust, noAsb_1 ess1Sil	Regula- tion OHS
CA	dioxyde de titane	13463-67-7	OEL (BC)		3					r	"BC Re- gula- tion"
CA	éther monopropy- lique de l'éthylène glycol	2807-30-9	OEL (ON)	25	110					H	Règle- ment 833
CA	éther monopropy- lique de l'éthylène glycol	2807-30-9	OEL (ON- MoL)	25	110					H	MoL
CA	distéarate de zinc	557-05-1	PEV/VE A		10						Regula- tion OHS
CA	distéarate de zinc	557-05-1	OEL (ON- MoL)		10					CA-3, i	MoL
CA	distéarate de zinc	557-05-1	OEL (ON- MoL)		3					CA-3, r	MoL
CA	stéarate de zinc	557-05-1	OEL (AB)		10						OHS Code
CA	stéarate de zinc	557-05-1	OEL (BC)		10						"BC Re- gula- tion"
CA	stéarate de zinc	557-05-1	OEL (BC)		10		20			i	"BC Re- gula- tion"
CA	stéarate de zinc	557-05-1	OEL (BC)		3					r	"BC Re- gula- tion"
CA	Kerosene/Jet fuels	64742-47-8	OEL (BC)		200					HyCarb, vap, H	"BC Re- gula- tion"
CA	2-propaneol	67-63-0	OEL (ON- MoL)	200		400					MoL
CA	2-propaneol (alcool isopropylique) (propane-2-ol)	67-63-0	OEL (AB)	200	492	400	984				OHS Code
CA	isopropanol (alcool isopropylique) (2- propaneol)	67-63-0	OEL (BC)	200		400					"BC Re- gula- tion"
CA	alcool isopropy- lique	67-63-0	PEV/VE A	400	985	500	1,230				Regula- tion OHS
CA	acétone	67-64-1	OEL (AB)	500	1,200	750	1,800				OHS Code
CA	acétone	67-64-1	OEL	250		500					"BC Re-

POR-15 SELF ETCHING PRIMER

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2025-08-15

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identi- fica- teur	VME [ppm]	VME [mg/m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m³]	VP [ppm]	VP [mg/m³]	Men- tion	Source
			(BC)								gula- tion"
CA	acétone	67-64-1	OEL (ON- MoL)	250		500					MoL
CA	acétone	67-64-1	PEV/VE A	500	1,190	1,000	2,380				Regula- tion OHS
CA	2-butanone (mé- thyléthylcétone)	78-93-3	OEL (AB)	200	590	300	885				OHS Code
CA	méthyléthylcétone (MEK)	78-93-3	OEL (BC)	50		100					"BC Re- gula- tion"
CA	méthyléthylcétone (MEK)	78-93-3	OEL (ON- MoL)	200		300					MoL
CA	méthyléthylcétone (MEK)	78-93-3	PEV/VE A	50	150	100	300				Regula- tion OHS

Mention

CA-3	ne comprend pas les stéarates de métaux toxiques
dust	comme poussière
E	explosif
H	possibilité d'une pénétration cutanée importante
HyCarb	exprimé en hydrocarbure
i	fraction inhalable
noAsb_less15	il ne contient pas d'amiante, et moins de 1% de silice cristalline
r	fraction alvéolaire
vap	comme vapeurs
VLCT	valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)
VME	valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)
VP	valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Objectif de protec- tion, voie d'exposi- tion	Utilisé dans	Durée d'exposition
acétone	67-64-1	DNEL	1,210 mg/m³	homme, par inhala- tion	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
acétone	67-64-1	DNEL	2,420 mg/m³	homme, par inhala- tion	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
acétone	67-64-1	DNEL	186 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
butanone	78-93-3	DNEL	600 mg/m³	homme, par inhala- tion	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

POR-15 SELF ETCHING PRIMER

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2025-08-15

DNEL pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
butanone	78-93-3	DNEL	1,161 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
isobutyl acetate	110-19-0	DNEL	300 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
isobutyl acetate	110-19-0	DNEL	600 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
isobutyl acetate	110-19-0	DNEL	300 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
isobutyl acetate	110-19-0	DNEL	600 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
isobutyl acetate	110-19-0	DNEL	10 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
isobutyl acetate	110-19-0	DNEL	10 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
propan-2-ol	67-63-0	DNEL	500 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
propan-2-ol	67-63-0	DNEL	888 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
glycol ether EP	2807-30-9	DNEL	36 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
glycol ether EP	2807-30-9	DNEL	3.4 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	DNEL	275 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	DNEL	550 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	DNEL	796 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
acétone	67-64-1	PNEC	10.6 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
acétone	67-64-1	PNEC	1.06 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
acétone	67-64-1	PNEC	100 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
acétone	67-64-1	PNEC	30.4 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
acétone	67-64-1	PNEC	3.04 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
acétone	67-64-1	PNEC	29.5 mg/kg	organismes ter-	sol	court terme (cas iso-

POR-15 SELF ETCHING PRIMER

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2025-08-15

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
				restres		lé)
butanone	78-93-3	PNEC	55.8 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
butanone	78-93-3	PNEC	55.8 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
butanone	78-93-3	PNEC	709 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
butanone	78-93-3	PNEC	284.7 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
butanone	78-93-3	PNEC	284.7 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
butanone	78-93-3	PNEC	22.5 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
isobutyl acetate	110-19-0	PNEC	0.17 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
isobutyl acetate	110-19-0	PNEC	0.017 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
isobutyl acetate	110-19-0	PNEC	200 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
isobutyl acetate	110-19-0	PNEC	0.877 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
isobutyl acetate	110-19-0	PNEC	0.088 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
isobutyl acetate	110-19-0	PNEC	0.075 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
propan-2-ol	67-63-0	PNEC	140.9 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
propan-2-ol	67-63-0	PNEC	140.9 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
propan-2-ol	67-63-0	PNEC	2,251 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
propan-2-ol	67-63-0	PNEC	552 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
propan-2-ol	67-63-0	PNEC	552 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
propan-2-ol	67-63-0	PNEC	28 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
glycol ether EP	2807-30-9	PNEC	0.1 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
glycol ether EP	2807-30-9	PNEC	0.01 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
glycol ether EP	2807-30-9	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées	court terme (cas isolé)

POR-15 SELF ETCHING PRIMER

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2025-08-15

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
					(STP)	
glycol ether EP	2807-30-9	PNEC	0.594 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
glycol ether EP	2807-30-9	PNEC	0.059 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
glycol ether EP	2807-30-9	PNEC	0.06 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	PNEC	0.635 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	PNEC	0.064 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	PNEC	100 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	PNEC	3.29 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	PNEC	0.329 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	PNEC	0.29 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants de protection.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide, solide, gazeux (aérosol vaporisé)
---------------	--

POR-15 SELF ETCHING PRIMER

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2025-08-15

Couleur	non déterminé
Odeur	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-161.5 °C à 1,013 hPa
Inflammabilité	aérosol inflammable selon les critères du SGH
Limites inférieure et supérieure d'explosion	1.5 % vol - 15 % vol
Point d'éclair	-88.6 °C à 1,013 hPa
Température d'auto-inflammabilité	220 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz)
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé
Viscosité cinématique	non pertinent
Solubilité(s)	non déterminé

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
---	--

Pression de vapeur	240 hPa à 20 °C
--------------------	-----------------

Densité et/ou densité relative

Densité	non déterminé
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

Caractéristiques des particules	non pertinent (aérosol)
---------------------------------	-------------------------

9.2 VOC Content g/L

Informations concernant les classes de danger physique

Aérosols

- Composants (inflammable)	76 %
----------------------------	------

Autres caractéristiques de sécurité

POR-15 SELF ETCHING PRIMER

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2025-08-15

Teneur en agent propulseur

11 %

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". Le mélange contient une (des) substance(s) réactives. Risque d'allumage.

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Conserver à l'écart de la chaleur.

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Protéger du rayonnement solaire.

10.5 Matières incompatibles

Combustibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

11 Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
butanone	78-93-3	oral	2,054 mg/kg
glycol ether EP	2807-30-9	oral	3,089 mg/kg
glycol ether EP	2807-30-9	cutané	1,100 mg/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	cutané	>2,000 mg/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	inhalation: vapeur	>5.28 mg/l/4h
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	cutané	>2,000 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

POR-15 SELF ETCHING PRIMER

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2025-08-15

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

Peut induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

12 Données écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
acétone	67-64-1	LC50	8,120 mg/l	poisson	96 h
butanone	78-93-3	LC50	2,993 mg/l	poisson	96 h
butanone	78-93-3	EC50	308 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
butanone	78-93-3	ErC50	2,029 mg/l	algue	96 h
isobutyl acetate	110-19-0	LC50	16.6 mg/l	poisson	96 h
isobutyl acetate	110-19-0	EC50	26.8 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h
isobutyl acetate	110-19-0	ErC50	335 mg/l	algue	24 h
propan-2-ol	67-63-0	LC50	10,000 mg/l	poisson	96 h
butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	106-97-8	LC50	49.9 mg/l	poisson	96 h
butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	106-97-8	EC50	19.37 mg/l	algue	96 h
glycol ether EP	2807-30-9	LC50	>5,000 mg/l	poisson	96 h
glycol ether EP	2807-30-9	ErC50	>100 mg/l	algue	72 h
glycol ether EP	2807-30-9	EC50	>100 mg/l	algue	72 h
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	LL50	5 mg/l	poisson	96 h
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	EL50	1.4 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	LC50	180 mg/l	poisson	96 h

POR-15 SELF ETCHING PRIMER

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2025-08-15

Toxicité aquatique (aiguë) des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	EC50	>500 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	ErC50	>1,000 mg/l	algue	96 h

Toxicité aquatique (chronique) des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
acétone	67-64-1	EC50	61.15 g/l	micro-organismes	30 min
isobutyl acetate	110-19-0	EC50	34.2 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d
isobutyl acetate	110-19-0	LC50	43.5 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	EL50	0.89 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	LC50	63.5 mg/l	poisson	14 d
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	EC50	>100 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

13 Données sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

POR-15 SELF ETCHING PRIMER

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2025-08-15

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

14 Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

RTMD de l'ONU	UN 1950
Code IMDG	UN 1950
OACI-IT	UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

RTMD de l'ONU	AÉROSOLS
Code IMDG	AEROSOLS
OACI-IT	Aerosols, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

RTMD de l'ONU	2.1
Code IMDG	2.1
OACI-IT	2.1

14.4 Groupe d'emballage pas attribué**14.5 Dangers pour l'environnement** pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Il n'y a aucune information additionnelle.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies**Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)**

Numéro ONU	1950
Classe	2.1
Étiquette(s) de danger	2.1



Dispositions spéciales (DS)	63, 190, 277, 327, 344, 381, 959 (UN RTDG)
Quantités exceptées (EQ)	E0 (UN RTDG)
Quantités limitées (LQ)	1 L (UN RTDG)

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Polluant marin	-
----------------	---

POR-15 SELF ETCHING PRIMER

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2025-08-15

Étiquette(s) de danger

2.1



Dispositions spéciales (DS)

63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantités exceptées (EQ)

E0

Quantités limitées (LQ)

1 L

EmS

F-D, S-U

Catégorie de rangement (stowage category)

-

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Étiquette(s) de danger

2.1



Dispositions spéciales (DS)

A145, A167

Quantités exceptées (EQ)

E0

Quantités limitées (LQ)

30 kg

15 Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

Toxics Release Inventory

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Effective date
propan-2-ol	67-63-0	only persons who manufacture by the strong acid process are subject, supplier notification not required	1987-01-01

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Statutory code	Final RQ pounds (Kg)
acétone	67-64-1		4	5000 (2270)
butanone	78-93-3		3 4	5000 (2270)

POR-15 SELF ETCHING PRIMER

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2025-08-15

Légende

3 "3" indicates that the source is section 112 of the Clean Air Act

4 "4" indicates that the source is section 3001 of the Resource Conservation and Recovery Act (RCRA)

Clean Air Act

Nom de la substance	No CAS	Type d'enregistrement	Basis for listing	Threshold quantity (lbs)
butane (contenant $\geq 0,1$ % butadiène (203-450-8))	106-97-8	Flammable substance	f	10000

Légende

f Flammable gas.

Right to Know Hazardous Substance List

- Cleaning Product Right to Know Act Substance List (CA-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Functionality	Authoritative Lists
acétone	67-64-1		ATSDR Neurotoxicants
butanone	78-93-3		CA TACs OEHA RELs
propan-2-ol	67-63-0		OEHA RELs
butane (contenant $\geq 0,1$ % butadiène (203-450-8))	106-97-8		EC Annex VI CMRs - Cat. 1A EC Annex VI CMRs - Cat. 1B
dioxyde de titane	13463-67-7		IARC Carcinogens - 2B Prop 65
glycol ether EP			CA TACs

- Toxic or Hazardous Substance List (MA-TURA)

Nom de la substance	No CAS	DEP CODE	PBT / HHS / LHS	PBT / HHS Threshold	De Minimis Concentration Threshold
acétone	67-64-1				1.0 %
butanone	78-93-3				1.0 %
propan-2-ol	67-63-0				1.0 %
glycol ether EP		1022			1.0 %

- Hazardous Substances List (MN-ERTK)

Nom de la substance	No CAS	Références	Remarques
acétone	67-64-1	A, N, O	
butanone	78-93-3	A, N, O	
propan-2-ol	67-63-0	A, N, O	
dioxyde de titane	13463-67-7	A	
butane (contenant $\geq 0,1$ % butadiène (203-450-8))		N	

POR-15 SELF ETCHING PRIMER

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2025-08-15

Légende

- A American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH), "Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents and Biological Exposure Indices for 1992-93", available from ACGIH
- N National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH), "Recommendations for Occupational Safety and Health Standards," August 1988, available from NIOSH, Publications Dissemination Office, Division of Standards Development and Technology Transfer
- O Occupational Safety and Health Administration (OSHA), Safety and Health Standards, Code of Federal Regulations, title 29, part 1910, subpart Z, "Toxic and Hazardous Substances, 1990." General information: Minnesota Department of Labor and Industry, Occupational Safety and Health Division

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Classifications
acétone	67-64-1		F3
butanone	78-93-3		F3
propan-2-ol	67-63-0		F3
dioxyde de titane	13463-67-7		
butane (contenant $\geq 0,1$ % butadiène (203-450-8))	106-97-8		F4
glycol ether EP			

Légende

- F3 Flammable - Third Degree
- F4 Flammable - Fourth Degree

- Hazardous Substance List (Chapter 323) (PA-RTK)

Nom selon l'inventaire	No CAS	Classification
2-PROPANONE	67-64-1	E
2-BUTANONE	78-93-3	E
2-PROPANOL	67-63-0	E
TITANIUM OXIDE (TiO ₂)	13463-67-7	
BUTANE	106-97-8	
GLYCOL ETHERS		E

Légende

- E Environmental hazard

- Hazardous Substance List (RI-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Références
acétone	67-64-1	T, F
butanone	78-93-3	T, F
propan-2-ol	67-63-0	T, F
dioxyde de titane	13463-67-7	T
butane (contenant $\geq 0,1$ % butadiène (203-450-8))	106-97-8	T, F

POR-15 SELF ETCHING PRIMER

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2025-08-15

Légende

F Flammability (NFPA®)
T Toxicité (ACGIH®)

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

Proposition 65 List of chemicals			
Nom selon l'inventaire	No CAS	Remarques	Type of the toxicity
dioxyde de titane	13463-67-7	airborne, unbound particles of respirable size	cancer

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	*	chronic (long-term) health effects may result from repeated overexposure
Health	2	temporary or minor injury may occur
Flammability	4	material that rapidly or completely vaporizes at atmospheric pressure and normal ambient temperature or that is readily dispersed in air and burn readily
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	4	material that rapidly or completely vaporizes at atmospheric pressure and normal ambient temperature or that is readily dispersed in air and burn readily
Health	0	material that, under emergency conditions, would offer no hazard beyond that of ordinary combustible material
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

Règlementations nationales (Canada)

Liste intérieure des substances (LIS)/Liste extérieure des substances (LES)

Tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

16 Autres informations

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

POR-15 SELF ETCHING PRIMER

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2025-08-15

SOR/2022-272: Règlement modifiant le Règlement sur les produits dangereux (SGH, septième édition révisée)

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.